

Bonjour,

Des mesures d'évitements doivent être les premières étapes pour la construction d'un tel projet. Les propriétaires voisins (de parcelles agricoles et/ou de propriétés bâties) n'ont jamais été consultés ni informés de la tenue d'un tel projet avant début 2022. Après en avoir eu connaissance (pour certains, seulement en Octobre 2022 !!!), ils ont, pour nombre d'entre eux, exprimé leur mécontentement et leur tristesse s'ils devaient voir une telle installation si proche du village.

Afin de l'éviter nous avons travaillé des alternatives, permettant la production d'EnR tout en répondant aux enjeux de l'exploitation agricole concernée.

L'idée est de décaler le projet sur les parcelles ZH 29-40-41-42 (17ha) + ZH 3-4 (16ha) + une partie de ZH 35 (9ha) plus proche d'une zone déjà artificialisée (RN2060). La surface concernée (42 ha) est même plus grande que l'initiale.

L'éleveur exploite déjà l'ensemble de ces parcelles.

Les autres propriétaires ont été contactés et seraient ouverts pour procéder à des échanges de parcelles ou installer des panneaux sur leur parcelle.

D'autres parcelles voisines, mais sur la commune d'Auvilliers en Gâtinais pourraient également répondre à ce projet !

vous trouverez en PJ, un dessin de "projet" sur plan de cadastre, ainsi que des courriers de propriétaires fonciers voisins du projet et ouverts à discussion.

Cela aurait pour mérite de conserver les avantages pour les uns, tout en minimisant les inconvénients pour d'autres.

#EVITER

cdlt